

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19  
Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,  
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020  
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mercredi 31 mars à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.  
Date de la convocation : 24 mars 2021

**Étaient Présents** : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme HARRIBEY Laurence, M. LAGRAVE Renaud portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, Mme LAMARQUE Gisèle, Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. BOUFFIN Yann, M. FORET Thierry portant pouvoirs de M. TULARS Bernard et de Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. MARTINEZ Manuel, Mme ARDOUIN Aimée, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, Mme TAPIN Maylis.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme TOSTAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry.  
Absents : M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. DECLERCQ Cyrille (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe.

## **URBANISME :**

### **Poursuite du partenariat avec le Service régional du Patrimoine et de l'Inventaire pour la mise en place d'une mission globale d'inventaire du patrimoine architectural au PnrLG**

La charte 2014-2026 du Parc naturel régional identifie plusieurs enjeux visant une meilleure connaissance du patrimoine bâti du territoire, pour le préserver et le valoriser :

- Mesure 36 : permettre une meilleure appropriation des enjeux patrimoniaux et sociaux dans les documents d'urbanisme et les politiques d'aménagement
- Mesure 37 : préserver les atouts environnementaux, paysagers et culturels
- Mesure 65 : poursuivre une politique de connaissance et de préservation

Dans ce cadre, le parc a conduit en collaboration avec le Service régional du patrimoine et de l'inventaire une opération d'inventaire portant sur son patrimoine architectural, pendant une période triennale qui s'est déroulée du 1er mars 2018 au 28 février 2021.

Cette mission a été soutenue financièrement par la Région nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde, le Département des Landes, et les collectivités du PNR.

Le parc naturel régional des landes de Gascogne souhaite compléter cet inventaire, pendant une nouvelle période de 3 ans, dans la mesure où le partenariat avec le Service Régional du Patrimoine et de l'Inventaire peut s'envisager une nouvelle fois.

Le programme s'inscrit dans la continuité des actions engagées.

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 31 mars 2021**  
**A Belin-Béliet (33) et en visioconférence** **Délibération n°56**

La 1<sup>ère</sup> année, la mission serait axée prioritairement sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande dont l'inventaire mérite d'être complété rapidement en vue de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitant (seules 7 communes sur 22 ayant été inventoriées jusqu'alors).

Coût estimatif par année : Frais d'ingénierie : 40 000 € TTC

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PAR ANNEE**

	Montant	%
Région Nouvelle-Aquitaine	<b>8 250,00</b>	20,63%
Département de la Gironde	<b>9 000,00</b>	22,50%
Département des Landes	<b>9 000,00</b>	22,50%
Intercommunalités	<b>5 750,00</b>	14,38%
Parc naturel régional	<b>8 000,00</b>	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00</b>	

**SOIT UN COUT TRIENNAL PREVISIONNEL DE 120 000 € TTC, SELON LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT**

	Montant	%
Région Nouvelle-Aquitaine	<b>24 750,00</b>	20,63%
Département de la Gironde	<b>27 000,00</b>	22,50%
Département des Landes	<b>27 000,00</b>	22,50%
Intercommunalités	<b>17 250,00</b>	14,38%
Parc naturel régional	<b>24 000,00</b>	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>120 000,00</b>	

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :**

- **D'ADOPTER** ce plan de financement ;
- **D'AUTORISER** le Président à saisir le Service Régional du Patrimoine et de l'Inventaire et solliciter des financements de la part des Départements de la Gironde et des Landes et des intercommunalités du territoire ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les documents relatifs à la réalisation de la mission.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte



Accusé de réception en préfecture  
033-253301402-20210331-56-2021-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2021  
Date de réception préfecture : 06/04/2021